

La réforme du collège, mauvais coup porté au couple franco-allemand

Par Alfred Grosser, professeur émérite des universités.



Claude Stefan

La scène se passe à Munich. Environ 250 élèves de trois lycées sont réunis pour discuter avec un invité français. L'échange est riche. Tous sont en section Abibac, c'est-à-dire qu'ils vont passer à la fois l'Abitur allemand et le baccalauréat français. Bientôt une histoire du passé ? En France, la désastreuse réforme de l'enseignement de l'allemand va détruire l'Abibac, faute de connaissances suffisantes de l'autre langue.

Pourtant, lors du cinquantenaire du Traité de l'Élysée, en 2013, François Hollande avait annoncé un « plan d'action » qui soulignait « l'importance majeure de l'apprentissage de la langue du partenaire » et « le rôle majeur des filières bilingues, notamment des sections Abibac. »

Depuis, la réforme des collèges est passée par là. Les filières bilingues, qui ont failli disparaître, vont être réduites ainsi que – pire encore, peut-être – les classes européennes. En Allemagne, la fierté d'un lycée, c'est de se voir reconnu, par le ministre d'Éducation du Land, l'appellation d'Europa Gymnasium.

Le président de la République voulait pourtant se placer dans la lignée de Konrad Adenauer et de Charles de Gaulle qui avaient inscrit dans le traité du 23 janvier 1963 la disposition suivante : « Les deux gouvernements reconnaissent l'importance essentielle que revêt pour la coopération franco-allemande la connaissance, dans chacun des deux pays, de la langue de l'autre. Ils s'efforceront à cette fin de prendre des mesures concrètes en vue d'accélérer

le nombre d'élèves allemands apprenant la langue française et celui des élèves français apprenant la langue allemande. »

Même après les aménagements annoncés par la ministre, la « réforme » limite la place de l'allemand en classe de 6^e et réduit de 40 à 60 % les heures d'enseignement de cette langue entre la sixième et le bachelot. Il en résulte des conséquences nuisibles de trois ordres.

« Quel intérêt à recevoir un jeune Allemand ? »

En premier lieu, au niveau gouvernemental : comment justifier ce recul tout en affichant la volonté d'un « couple » franco-allemand dans la politique européenne et mondiale ?

Ensuite, au niveau de l'interpénétration économique et commerciale : l'Allemagne est notre principal partenaire. Toutes les organisations patronales et les chambres de commerce sont vent debout contre la réforme destructrice.

Enfin, au niveau sociétal : que de jumelages de lycées et de communes vont se trouver affaiblis lorsque le professeur d'allemand, faute d'heures dans un seul lycée, enseignera dans trois établissements distants et ne pourra plus jouer le rôle de pilier des échanges ! Et que de familles n'auront plus aucun intérêt à recevoir un jeune Allemand !

Partout, on proteste. « L'élitisme » ? Regardons vers les « banlieues » où un élève qui veut faire de l'allemand est persécuté par ses camarades parce que travailleur. Fait-il partie de l'élite ? Regardons vers La Réunion où les efforts d'une inspectrice vont être contrecarrés : la diffusion de l'allemand qu'elle a organisée dans les écoles aboutit à 500 échanges scolaires annuels avec l'Allemagne. La réforme « anti-élitaire » entraîne des résultats consternants pour tous.